

Audrey Azoulay annonce un renforcement du soutien à la danse et aux arts du cirque

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a annoncé lundi 6 juin, un renforcement des dispositifs de soutien aux secteurs de la danse et des arts du cirque en France.

Depuis près de trente ans, l'Etat accompagne ces deux secteurs et favorise leur développement en concertation avec les collectivités territoriales. Partout en France, des outils de production et de diffusion propres à chacun de ces arts ont été créés. Cette effervescence a été nourrie par une structuration des cursus d'enseignement supérieur qui a fait éclore de nouvelles générations.

La ministre souhaite renforcer la place des artistes de la danse et du cirque en France, notamment des plus jeunes, en favorisant la rencontre entre leurs projets et les publics les plus larges et en soutenant leur rayonnement à l'international.

Les annonces faites par la ministre de la Culture et de la Communication, en faveur de la danse et du cirque visent à :

- renforcer la création en soutenant l'indépendance artistique

Des mesures nouvelles permettent en 2016 de mieux accompagner la création et l'indépendance artistiques au travers d'un soutien aux compagnies, aux résidences d'artistes et aux ateliers de fabriques artistiques.

Pour la danse, le dispositif d'aide aux compagnies conventionnées est revalorisé en 2016, en mobilisant plus de 600 000 € de crédits. Par ailleurs, une nouvelle aide aux « compagnies à rayonnement national et international » permet dès 2016, de soutenir de façon significative 12 équipes artistiques : Maguy Marin, Carolyn Carlson, Jean-Claude Gallotta, François Chaignaud/Cécilia Bengolea, Gisèle Vienne, Anne NGuyen Jérôme Bel, Philippe Decouflé, François Verret, Emmanuelle Huynh, Maud Le Pladec et enfin Arcosm, codirigée par Thomas Guerry et Camille Rocailleux qui créent pour le jeune public.

Concernant le cirque, le nouveau dispositif d'accompagnement des compagnies à rayonnement national ou international permet dès 2016 à cinq compagnies d'être soutenues fortement : Le cirque Plume, le collectif XY, Phia Ménard, Mathurin Bolze, Les Colporteurs. Plusieurs autres compagnies verront également leurs subventions réévaluées.

- mieux ancrer la présence des artistes dans tous les territoires

En 2016 pour la danse, 8 Centres Chorégraphiques Nationaux (CCN) et 11 Centres de Développement Chorégraphique (CDC) disposeront de moyens nouveaux pour accueillir un artiste associé, qui trouvera ainsi des partenaires pour coproduire, diffuser son répertoire et accompagner sa rencontre avec les publics.

En outre, l'accueil studio, dispositif qui permet un partage des espaces de travail dont disposent CCN et CDC, est revalorisé, afin d'élargir les possibilités d'accueil de compagnies indépendantes.

Pour multiplier les espaces de travail, en particulier en milieu rural, 8 ateliers de fabrique artistique pour la danse et 3 pour le cirque ont été repérés et seront soutenus. Ces lieux

mutualisés sont des points d'appui pour la recherche et le travail au quotidien, souvent des lieux de rencontres et de transmission, essentiels pour la jeune génération d'artistes.

- conforter la diffusion du cirque et de la danse

Les pôles nationaux des arts du cirque (PNAC), qui participent activement à la production et à la diffusion dans le secteur, font l'objet de mesures de consolidation dès 2016 et élargies si possible en 2017.

Le cirque est nomade par essence, aussi, pour mieux soutenir sa diffusion, les aides à l'itinérance du cirque contemporain sont renforcées en 2016.

Mais l'itinérance est parfois freinée, faute d'emplacements car il est parfois difficile d'implanter un chapiteau au cœur des villes, cette difficulté est actuellement cruciale pour les cirques de famille. La charte pour l'accueil des chapiteaux qui fait l'objet d'une concertation avec les collectivités territoriales est un outil essentiel à cet égard. S'agissant des cirques de famille, une réflexion est par ailleurs en cours pour envisager une mission interministérielle chargée de traiter ces questions, mais aussi d'autres sujets qui dépassent le champ des compétences du seul ministère de la Culture.

En 2017, pour la danse, les efforts porteront sur les scènes conventionnées et les festivals dédiés qui apportent des soutiens importants à la création, à la diffusion internationale, à l'élargissement des publics.

- donner leur place aux jeunes artistes et conforter nos filières de formation

Les écoles d'enseignement supérieur font de la France un lieu partout envié pour la formation et notamment pour les artistes du cirque à l'échelle mondiale. Le CNAC, Centre National des arts du cirque de Châlons-en-Champagne, en est le fleuron, en lien avec l'école nationale des arts du cirque de Rosny-Sous-Bois, ainsi que l'Académie Fratellini. L'étude de l'habilitation du Lido à Toulouse fait partie de cette démarche.

De même les questions d'insertion professionnelle doivent être pensées à l'échelle européenne. Jeunes talents Cirque Europe, devenu « Circus Next », bénéficie d'un fond européen pour faire émerger une politique européenne du cirque. Par ailleurs, le regroupement envisagé du centre de ressources Hors-Les-Murs avec le Centre National du Théâtre dans ArtCena va permettre de renforcer les capacités d'intervention pour le secteur, la mutualisation des ressources et les coopérations internationales.

Ce sont en tout 2,64 millions d'euros de mesures nouvelles pour le secteur chorégraphique qui ont été annoncées. Le cirque bénéficiera quant à lui de 665 000 € de crédits nouveaux en 2016 pour les compagnies et il est envisagé en 2017 de mieux soutenir les pôles nationaux des arts du cirque.

La liberté de création et de diffusion affirmée par la loi relative à la liberté de Création, à l'architecture et au patrimoine qui sera adoptée cette année, est ainsi confortée par des moyens nouveaux pour ces deux champs artistiques qui « invitent » volontiers les autres arts. Certains artistes franchissent d'ailleurs le pas, du cirque à la danse et de la danse au cirque.

Contact

Ministère de la Culture
et de la Communication
DICOM / Service de presse
01 40 15 80 20
Service-presse@culture.gouv.fr